

# Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2016

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

Mars 2016  
N° 3 A - 2016  
Additif

## **Avis d'Appel à Projet**

### **pour la création de 10 places de Service Accompagnement Progressif en Milieu Familial (SAPMF) dans l'extrême sud du Département**

L'appel à projet lancé par le Département de l'Ardèche et la Préfecture de l'Ardèche répond aux objectifs de l'action 12 du dernier Schéma Enfance Santé Famille, adopté en 2014 par le Département, visant l'amélioration des modalités d'accompagnement du public relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ce nouveau dispositif répond également aux objectifs et orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance puisqu'il vise à consolider les liens familiaux et à développer l'éventail des mesures entre le maintien dans la famille et le placement en établissement ou en famille d'accueil.

L'appel à projet vise la création de 10 places de mesures SAPMF dans le sud du Département. Ces mesures sont une alternative au placement « traditionnel » dans le cadre administratif ou judiciaire, et sont particulièrement adaptées lorsqu'un magistrat ou une autorité administrative se questionne sur le maintien du mineur au domicile familial ou lors du retour d'un mineur au domicile familial après une phase de placement.

#### **1/ Qualité et adresse des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation**

Préfecture de l'Ardèche  
5 rue Pierre Filliat  
07000 PRIVAS

Département de l'Ardèche  
Quartier la Chaumette  
BP 737  
07007 PRIVAS CEDEX

#### **2/ Objet de l'appel à projet**

L'appel à projet porte sur la création de 10 places de SAPMF.

Il s'inscrit dans le cadre de l'article 375-3 du code civil et des articles L221-1, L222-5, L312-1 I 1° et 4°, et L313-3 du Code de l'action sociale et des familles.

#### **3/ Critères de sélection et modalités d'évaluation des projets**

Les critères d'évaluation du projet et leur pondération sont les suivants :

##### **a) qualité du projet (60 %)**

- compréhension du besoin,
- qualité des propositions aux différents items demandés au paragraphe III – Les exigences du projet du cahier des charges,
- capacité à associer étroitement, tant que faire se peut, les parents à la prise en charge,
- capacité à établir en permanence les liens indispensables à la coordination avec les services des Territoires d'Action Sociale et la Direction Enfance Santé Famille du Département de l'Ardèche,
- capacité à mettre en œuvre le projet dans les délais impartis,
- les compétences et qualifications mobilisées,
- capacité d'innovation.

## b) soutenabilité financière du projet (20 %)

- budget d'exploitation et d'investissement,
- crédibilité du plan de financement.

## c) compétences du candidat (20 %)

- réalisations passées et expériences antérieures justifiant du savoir-faire requis,
- connaissance du territoire et de ses acteurs,
- participation à des réseaux.

**4/ Délai de réception, modalités de dépôt des projets et pièces justificatives exigibles**

Le dossier de réponse doit être déposé **au plus tard le 18 juillet 2016 à 12h00**

- soit par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://ardeche.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do>

Pour les questions liées à une remise électronique de leur offre, les candidats peuvent contacter le Service des marchés publics (☎ 04 75 66 75 67, [smp@ardeche.fr](mailto:smp@ardeche.fr)).

- soit par voie postale à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Hôtel du Département de l'Ardèche  
Direction juridique et marchés publics  
Quartier la Chaumette, BP 737  
07007 PRIVAS CEDEX

Le candidat indiquera sur l'enveloppe l'intitulé de l'appel à projet et « Ne pas ouvrir ».

NB : les candidats qui souhaitent déposer leur dossier en main propre peuvent le faire les jours ouvrés, de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h 30.

En application de l'article R 313-4-3 du Code de l'action sociale et des familles, chaque candidat, personne physique ou morale adresse en une seule fois, par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout autre moyen permettant d'attester de la date de réception, les documents suivants :

**1°Concernant la candidature :**

a – les documents permettant de l'identifier, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé,

b – une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du Code de l'action sociale et des familles,

c – une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L.313-16, L.331-5, L.471-3, L.472-10, L.474-2 ou L.474-5 du Code de l'action sociale et des familles,

d – une copie de la dernière certification aux comptes s'il est tenu en vertu du Code de commerce,

e – des éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

**2°Concernant le projet :**

a – tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges,



b - un dossier financier comprenant outre un bilan financier du projet et un plan de financement du projet, les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires, le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation, en cas d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service existant, le bilan comptable de cet établissement ou service, les incidences sur le budget d'exploitation de l'établissement ou du service du plan de financement, le cas échéant, les incidences sur les dépenses restant à la charge des personnes accueillies ou accompagnées, le budget prévisionnel en année pleine de l'établissement ou du service pour sa première année de fonctionnement et tout élément permettant de vérifier la soutenabilité financière du projet,

c – le cas échéant, l'exposé précis des variantes proposées et les conditions de respect des exigences minimales que ces dernières doivent respecter,

d – dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées,

e – le projet présenté par le candidat devra également rendre compte, comme énoncé dans le cahier des charges :

- du fonctionnement de la structure,
- des modalités d'évaluation,
- des ressources humaines,
- de l'implantation d'un local.

## 5/ Modalités de consultation des documents constitutifs de l'appel à projet

Le présent appel à projet est publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Ardèche et du Département de l'Ardèche.

Cet avis et l'ensemble des documents qui compose l'appel à projet (cahier des charges et ses annexes le cas échéant) sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : <https://ardeche.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do>, et peuvent être remis dans un délai de huit jours aux personnes qui en font la demande par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Département de l'Ardèche  
 Direction Enfance Santé Famille  
 2 bis rue de la Recluse  
 07000 PRIVAS

## 6/ Précisions complémentaires

Les candidats peuvent solliciter des informations complémentaires, **au plus tard le 8 juillet 2016 à 16h00**, auprès de Monsieur Gilles LEBLANC ((☎ 04 75 66 78 40, [gleblanc@ardeche.fr](mailto:gleblanc@ardeche.fr)).

## 7/ Calendrier

Les dates mentionnées ci-dessous sont prévisionnelles et susceptibles de modification :

- Date prévisionnelle de réunion de la commission de sélection : dernier trimestre 2016,
- Date prévisionnelle de la notification de l'autorisation et information aux candidats non retenus : dernier trimestre 2016,
- Date prévisionnelle d'opérationnalité : dernier trimestre 2016 ou à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.



**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX  
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,  
Le Directeur Général  
des Services Départementaux**

**Christophe VIGNE**